



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle à Prévost, le vendredi 17 avril 2026 à 16 h. La présente séance s'est ouverte à 16 h.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Frédéric Lachance, Mme Audrey Paquette, M. Antoine Kingsbury, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, Me Caroline Dion, greffière, Mme Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale adjointe et Mme Martine Rouette, directrice communications et affaires publiques.

1.
1.1

26757-04-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2.
2.1

26758-04-26

RETRAIT DE SIGNATAIRE – CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES

CONSIDÉRANT que des pouvoirs ont été délégués à Me Laurent Laberge, à titre de directeur général, notamment pour la signature des chèques et l'exécution de paiements électroniques sur les plateformes ACCEO Transphère et AccèsD;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal souhaite mettre à jour la liste des personnes autorisées à signer les chèques et à effectuer des paiements électroniques pour la Ville;



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

Il est proposé par M. Joey Leckman et résolu unanimement :

1. De retirer, à compter de la date de la présente résolution, Me Laurent Laberge à titre de signataire autorisée :
 - pour la signature des chèques de la Ville;
 - pour l'exécution de paiements électroniques sur les plateformes ACCEO Transphère et AccèsD.
2. D'autoriser la direction générale et la Direction des finances à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des institutions financières et des fournisseurs de services concernés afin de donner plein effet à la présente résolution.

12.

12.1

26759-04-26

NOMINATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de directeur général;

CONSIDÉRANT que madame Catherine Nadeau-Jobin, CPA a occupé ces fonctions par intérim depuis le 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Conseil municipal;

Il est proposé par M. Pierre Daigneault et résolu unanimement :

1. De nommer madame Catherine Nadeau-Jobin, CPA pour agir à titre de directrice générale et trésorière, aux conditions prévues au contrat de travail, à partir du 17 avril 2026 à 16 h.

12.2

26760-04-26

NOMINATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE (DGA) ET GREFFIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de directeur général adjoint;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de greffier adjoint en l'absence de la greffière;

CONSIDÉRANT que madame Martine Rouette, directrice des communications et affaires publiques, a occupé ces fonctions par intérim depuis le 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Conseil municipal;



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

Il est proposé par M. Frédéric Lachance et résolu unanimement :

1. De nommer madame Martine Rouette pour agir à titre de directrice générale adjointe et de greffière adjointe, aux conditions prévues au contrat de travail, à partir du 20 avril 2026.

12.3

26761-04-26

TRANSACTION QUITTANCE – FIN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT l'entente finale de transaction quittance intervenue avec l'employé 140013;

Il est proposé par M. Antoine Kingsbury et résolu unanimement

1. De prendre acte de l'entente finale intervenue entre la Ville et l'employé concerné.
2. D'autoriser le maire ou, en son absence, le maire suppléant à signer la transaction et quittance finale et d'entériner le paiement à l'employé de la somme forfaitaire convenue.
3. De financer cette transaction par une affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté.

14.

14.1

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 16 h 08 à 16 h 08.

15.

15.1

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Les conseillers interviennent relativement à divers sujets.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

16.

16.1

26762-04-26

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 16 h 08.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 17 avril 2026.

Me Caroline Dion
Greffière